

COMMUNIQUE

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

AFRICAMEN

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Agrément du CMF N° 17-2016 du 21 avril 2016

AMEN CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du FCPR « AFRICAMEN » a commencé à partir du **1^{er} juillet 2016**.

« AFRICAMEN » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination :	AFRICAMEN
Siège social :	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Durée :	10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.
Visa :	Visa n°16-0944 du 30 juin 2016
Objet Social :	La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.
Législation applicable :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds :	30 000 000 dinars divisé en 30 000 parts de 1 000 dinars chacune.
Date d'agrément :	21 avril 2016
Promoteurs :	AMEN BANK et AMEN CAPITAL
Gestionnaire :	AMEN CAPITAL
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	AMEN CAPITAL

Pour plus d'informations sur le FCPR « AFRICAMEN », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 30 juin 2016, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.